

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Mélanie MULOWSKY, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC20022401 - EXTENSION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE
POUZAUGES - SOLLICITATION AU TITRE DE LA CAMPAGNE DETR/DSIL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Vu la délibération n° CC26092301 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023 approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges,

Madame la Présidente expose que par délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023, le Conseil de Communauté a validé l'engagement du projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pouzauges. En effet, les locaux des deux sites médicaux à disposition de la



Communauté de Communes (avec la Maison Médicale de Sèvremont), sont pleinement occupés, alors que le besoin d'attirer de nouveaux professionnels de santé demeure d'actualité.

Au titre de la campagne DETR-DSIL 2024, il convient de solliciter les subventions d'Etat pour ce projet.

Etant précisé que le projet concerné entre dans le cadre du CRTE sur le volet suivant :

- Thématique Stratégie de cohésion du territoire
- Orientation n° 07 – Santé : un besoin de renforcer la proximité. Accessibilité des services.
- Action n° 4 – Favoriser l'accueil des professionnels de santé

Un cabinet de maîtrise d'œuvre a été sélectionné (TRIADE) pour une prestation de 77 800 € HT.

Le budget prévisionnel des travaux est évalué par le cabinet à 713 200 € HT, auquel s'ajoute deux prestations supplémentaires (54 000 € HT), et une provision (30 000 € HT), soit un budget travaux estimé à 797 200 euros.

Soit un montant total d'opération de 875 000 € HT.

Aussi, dans le cadre du financement de l'extension de la MSP, la sollicitation de subvention DETR et/ou DSIL pourrait être envisagée, à hauteur de 60 % des frais de maîtrise d'œuvre et travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges - Extension	Maîtrise d'œuvre	77 800,00 €	Subvention Etat - DETR-DSIL 2024	525 000,00 € (60 %)
	Travaux - gros œuvre	187 500,00 €	Autofinancement	350 000,00 € (40 %)
	Travaux - étanchéité	111 300,00 €		
	Travaux - Isolation Thermique par l'Extérieur	27 000,00 €		
	Travaux - Menuiserie Aluminium - Serrurerie	63 700,00 €		
	Travaux - Menuiserie intérieure bois	42 100,00 €		
	Travaux - Cloisons sèches	64 500,00 €		
	Travaux - Plafonds suspendus	10 100,00 €		
	Travaux - Revêtements de sols collés	20 700,00 €		
	Travaux - Peinture - Revêtements muraux	16 300,00 €		
	Travaux - Electricité	52 200,00 €		
	Travaux - Chauffage ventilation	89 300,00 €		

	Travaux - Plomberie sanitaires	28 500,00 €		
	Prestation supplémentaire 1 - Climatisation des cabinets	30 000,00 €		
	Prestation supplémentaire 2 - Panneaux photovoltaïques	24 000,00 €		
	Provision pour travaux en site occupé	30 000,00 €		
	TOTAL DEPENSES	875 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	875 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges* », pour un montant de 875 000,00 euros et le plan de financement de l'opération, au titre de la campagne DETR-DSIL 2024
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 22/02/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Michel GABORIT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Mélanie MULOWSKY, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC20022402 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente, présente la subvention suivante, et proposée au vote :

- Amicale des Agents Territoriaux de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges :

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 085-248500464-20240220-BC20022402-DE

1 800 euros au titre de l'engagement des premiers frais liés à l'organisation d'une soirée guinguette le 31 mai 2024.

Après l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention indiquée, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par
Bérangère Soulard
Date de signature : 23/02/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Michel GABORIT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 14 février 2024

Membres présents : 10

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Mélanie MULOWSKY, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC20022403 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240220-BC20022403-DE

SLOW

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose qu'un dossier au titre de l'aide à l'économie d'énergie est recevable. Le tableau récapitulatif de l'aide figure en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de cette subvention au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 3 000 €, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 23/02/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Mélanie MULOWSKY, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michel GABORIT.

Délibération n°BC20022404 - ACQUISITION LOGEMENT DES MEDECINS INTERNES -
INTEGRATION DE LA MENTION DE L'AVIS DES DOMAINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26092302 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant l'acquisition d'une maison pour les médecins internes et remplaçants,

Vu l'avis des domaines en date du 06 février 2024,

Madame Céline Reveau, vice-présidente en charge du pôle Solidarités, expose que la Communauté de Communes a sollicité des professionnels (Notaires, immobiliers) sur la recherche d'une maison à acquérir sur Pouzauges pour l'accueil d'internes et stagiaires de professions libérales médicales.

Suite aux différentes visites réalisées, il est proposé au Bureau communautaire l'acquisition du bien suivant : une maison située 10 avenue des Sables à Pouzauges cadastrée AL 505 de 747 m² et appartenant à Monsieur LOISEAU.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'acquisition du bien, maison et terrain, situé 10 avenue des Sables à Pouzauges, parcelle cadastrée AL 505 de 747 m², pour un montant de 185 000 euros, frais d'agence inclus à la charge du vendeur, ainsi que des frais d'actes notariés,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son/sa représentant(e) à signer tout document relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Béringère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Béringère Soulard
Date de signature : 23/02/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Michel GABORIT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification